
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 18 juin 2012**

Date de convocation :
Le 12 juin 2012

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 9
- de votants : 9

- délégués suppléants : 12
- de présents : 3
- de votants : 3

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au
Représentant de l'État :
12/008

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/AA

OBJET :

> Désignation d'un
comptable public

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Guy HUART

L'an **deux mille douze**, le **18 juin** à dix-sept heures, le Comité de direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance.

Étaient présents ou représentés (9) :

M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, M. Gérard DELMOTTE, Monsieur Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART, Mme Annie DENIS, M^{me} Elisabeth GONDY, M^{me} Yveline DRUELLE,

Absents excusés et représentés (3) :

M. Laurent DEGALLAIX représenté par Monsieur Mattéo GUALANO, M. Jacques SCHNEIDER représenté par M. Jean-Pierre GODEVIN, M. Bernard KAMINSKI représenté par M. Michel TOPARELLI,

Absents excusés et non représentés : (6)

M^{me} Valérie LETARD, M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Daniel MICHEL, M^{me} Laurence PEAN, M^{me} Monique GUILBERT,

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 9, et 10 ;

La comptabilité de l'ÉPIC est tenue conformément au plan comptable général et approuvé par arrêté du Ministre chargé de l'Économie et des Finances, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre chargé du Tourisme.
Aussi, il convient de confier à un comptable direct du Trésor les fonctions de comptable.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de direction réuni le 18 juin 2012,

- De proposer la désignation d'un comptable direct du Trésor, après avis du Trésorier Payeur Général.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,



PROPOSE :

- **La désignation par Monsieur le Sous Préfet de Valenciennes, d'un comptable direct du Trésor**

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 18 juin 2012

Le Président,

